

#Sommaire

05

#Politiques publiques

La voie professionnelle scolaire : quelles réformes ?

Vincent Troger



© ALBANE NOOR/REA

© MICHEL GAILLARD/REA



17 #Dossier

L'information à l'heure du numérique

18/ Comment les Français s'informent-ils aujourd'hui ?

Chloé Rébillard

28/ Le journalisme, quatrième pouvoir ?

Patrick Eveno

36/ Les *fake news* menacent-elles le débat public ?

Romain Badouard

48/ La presse écrite a-t-elle encore un avenir ?

Jean-Marie Charon

58/ L'information audiovisuelle à l'heure du numérique

Alexandre Joux

66/ La régulation du marché de l'information sur internet

Romain Badouard

76/ Qui a le pouvoir de l'information en France ?

Aude Carasco

88/ Quelle sera l'information de demain ?

Nikos Smyrnaiois

96

#Le dossier en fiches

96 / Ce qu'il faut retenir

97 / Les chiffres clés

98 / Les mots du dossier

99 / Le dossier en dessins

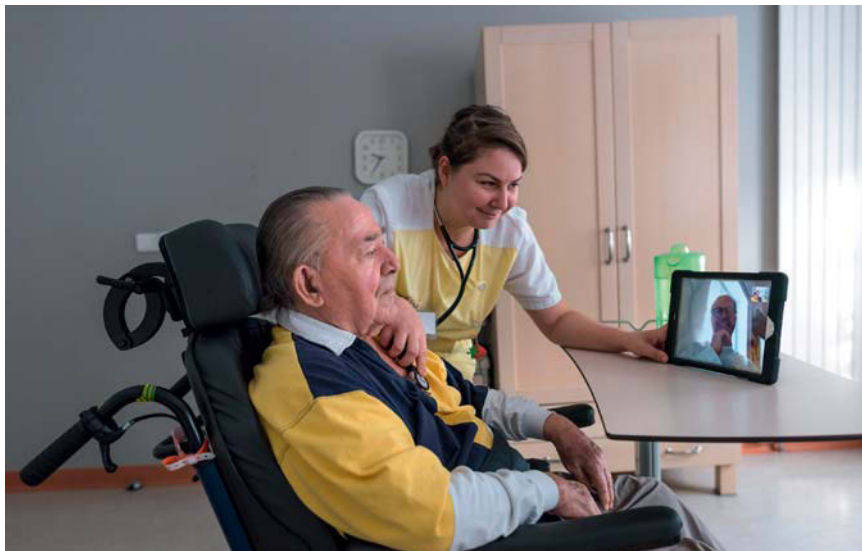
100 / Les dates clés

101 / Pour en savoir plus

103 #En débat

Faut-il limiter la liberté d'installation des médecins ?

Entretien avec Yannick Schmitt et Thomas Barnay



© MILAN SZYPURA/HAYTHAM/REA

117 #Le Point sur

Les corps intermédiaires :
à quoi servent-ils ?

Alain Chatriot



© A. GELEBART/20 MINUTES/SIPA

121 #Société

Décrypter les étiquettes des produits

Claire Baudiffier



© UNIVERSAL PHOTO/SIPA

131 #C'était en... 1958

Le plan Rueff-Pinay : redressement économique
et nouveau franc

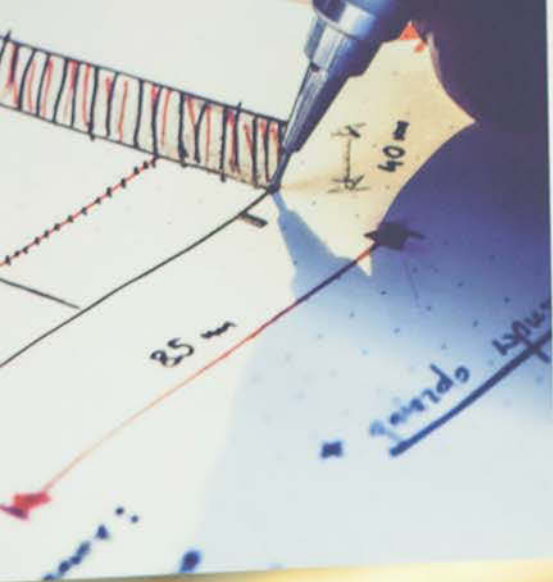
Jean-Marc Daniel



© DURAND FLORENCE/SIPA



→ Retrouvez l'univers Cahiers français sur
www.ladocumentationfrancaise.fr/cahiers-français
→ Les fiches au format mobile



CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Design, matériaux
et innovation

Auvergne-Rhône-Alpes





La voie professionnelle scolaire : quelles réformes ?

Vincent Troger

Maître de conférences en Sciences de l'éducation

*École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'université de Nantes
et Centre de recherche en éducation de Nantes*

La formation professionnelle initiale est assurée en majeure partie par l'Éducation nationale. Or la grande disparité des formations proposées accentue leur coût. La réforme présentée en mai 2018 prévoit de les mutualiser, de les rationaliser et de rapprocher les formations scolaires de l'apprentissage. Son succès dépendra notamment de l'implication des entreprises dans la régulation des formations.

Politiques publiques



WindLab, plateforme de formation aux métiers de l'éolien créée par la Région Hauts-de-France, accueille les demandeurs d'emploi de tous âges avec des niveaux de qualification BTS et bac pro

© BENOÎT DECOUT/REA

Un tiers des jeunes Français s'inscrivent aujourd'hui dans une formation professionnelle initiale à la sortie du collège. Mais 28 % le font en lycée professionnel et seulement 5 % en apprentissage (la plupart des chiffres cités dans l'article sont extraits de l'ouvrage *Repères, références et statistiques*, publié chaque année par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP – du ministère de l'Éducation nationale; les chiffres de ce début d'article proviennent de l'édition 2017). Les lycées professionnels assurent donc la très large majorité des formations professionnelles initiales. Avant d'examiner

les enjeux dont cette filière de formation est aujourd'hui l'objet, un bref détour par l'histoire s'impose pour comprendre pourquoi, dans un pays d'économie de marché, la formation professionnelle initiale a été massivement scolarisée par l'État. Ce bref rappel historique permettra de s'interroger ensuite sur l'articulation des relations entre les organisations d'employeurs et le ministère de l'Éducation nationale en matière de formation professionnelle. La dernière partie de cet article tentera de proposer un bilan de l'état de la voie professionnelle scolaire et de ses évolutions éventuellement prévisibles à la lecture du dernier projet de réforme.

La République au service des entreprises

La faiblesse des effectifs d'apprentis renvoie principalement à une difficulté récurrente des entreprises françaises : depuis la première révolution industrielle (fin du XVIII^e siècle), elles n'ont jamais réussi à élaborer collectivement un système de régulation de l'apprentissage de façon à partager équitablement le coût des formations et à les adapter aux évolutions régulières des qualifications et des métiers. Ainsi, dès la fin du XIX^e siècle, on débattait longuement de ce qu'on appelait alors la « crise de l'apprentissage », en invoquant régulièrement le « modèle allemand ». Dans ce contexte

d'incertitude, le patronat des industries de pointe, confronté à la nécessité de former sa main-d'œuvre à de nouvelles qualifications, a sollicité très tôt l'intervention de l'État. Cela a été notamment le cas de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), poids lourd du patronat français (automobile, aéronautique, construction navale, constructions mécaniques et électriques, fonderies...). Cette organisation patronale a favorisé, durant la première moitié du XX^e siècle, le développement des écoles techniques publiques, qui sont devenues aujourd'hui les filières technologiques des lycées. À partir de 1944, l'UIMM a activement soutenu l'expansion de l'enseignement professionnel, dont les premiers

ZoOm

L'apprentissage en Allemagne

À l'issue de la scolarité obligatoire (à l'âge de 15 ans généralement), près de la moitié des jeunes Allemands suit un cursus de formation par apprentissage, parfois en alternance avec une ou plusieurs années de retour en formation scolaire à plein temps. Aujourd'hui, ils sont 530 000 à choisir l'apprentissage chaque année, soit 51% d'une classe d'âge, selon René Lasserre (« Replacer les acteurs de terrain au cœur de la formation professionnelle initiale », *Cahiers français*, n° 396, janvier-février 2017). Les formations par apprentissage concernent l'ensemble des branches professionnelles. L'originalité du système allemand réside dans le fait que, bien que les entreprises n'aient aucune obligation d'assurer des formations par apprentissage, 25% d'entre elles le font, en majorité des petites et moyennes entreprises. Le cadre légal des formations est défini au niveau fédéral par

le Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) mais leur organisation et leur contenu font ensuite l'objet de négociations, auxquelles participent les branches professionnelles, les *Länder* et les syndicats de salariés. La partie scolaire de la formation (qui est dispensée en général un jour par semaine dans l'équivalent de nos centres de formation d'apprentis) est financée par les *Länder*. Au sein des entreprises formatrices, le conseil d'entreprise (équivalent du comité d'entreprise français) dispose également d'un droit de codécision pour ce qui concerne la formation des apprentis.

On le voit, le système dual allemand témoigne d'un état des rapports sociaux et de la décentralisation du pouvoir fondé sur le principe de subsidiarité* et très éloigné de ce qui se passe en France.

* Selon le **principe de subsidiarité**, la responsabilité d'une action publique revient au plus bas niveau d'autorité publique compétent.

établissements avaient été créés par le gouvernement de Vichy. Ces établissements (centres d'apprentissage) sont devenus en 1959 des collèges d'enseignement technique (CET) puis des lycées d'enseignement professionnel (LEP) en 1976 et, enfin, des lycées professionnels (LP) en 1985, lors de la création du baccalauréat professionnel.

“

Le patronat des industries de pointe a sollicité très tôt l'intervention de l'État

C'est aussi dans l'immédiat après-guerre que le ministère de l'Éducation nationale a institutionnalisé les relations des enseignements techniques et professionnels avec les entreprises en créant les commissions professionnelles consultatives (CPC). Ces instances sont le lieu d'un dialogue permanent entre les représentants des branches professionnelles, les corps d'inspection des enseignements techniques et professionnels ainsi que les représentants des salariés. C'est en leur sein que sont préparés les référentiels des diplômes professionnels et technologiques.

Pendant les Trente Glorieuses, ce système a fonctionné à plein rendement. L'enseignement technique formait les cadres intermédiaires, et l'enseignement professionnel les ouvriers qualifiés que les entreprises en pleine croissance recrutèrent sans avoir à supporter le coût de leur formation, hormis le versement d'une taxe d'apprentissage à hauteur de 0,5 %

de la masse salariale. Dans le même temps, les effectifs d'apprentis ont chuté. Ils ont atteint leur plus bas niveau en 1975 avec 150 000 apprentis, alors que, la même année, l'enseignement professionnel scolarisait 750 000 élèves, soit plus du tiers des lycéens, d'après *Repères, références et statistiques 1994*.

Pendant, la fin des Trente Glorieuses a annoncé le déclin de cette forme d'apogée de l'enseignement professionnel.

L'enseignement professionnel entre stratégies des entreprises et enjeux politiques

Les chocs pétroliers de 1973 et 1975 ont entraîné un nouvel âge du capitalisme. Confrontées à des évolutions technologiques majeures, les grandes entreprises ont demandé une élévation du niveau général de formation afin de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée plus polyvalente. Dès le début des années 1980, l'UIMM réclame aux CPC un nouveau diplôme pour certifier les qualifications ouvrières, ce qui aboutit en 1985 à la création du baccalauréat professionnel.

Ces nouvelles demandes obéissent aussi à des motivations plus stratégiques. Le développement d'une concurrence mondiale et l'influence des thèses libérales conduisent les grandes entreprises à assujettir leur main-d'œuvre à des conditions de travail et de rémunération plus exigeantes. Ainsi, à partir des années 1990, l'UIMM tient en quelque sorte un double discours. D'un côté, elle reconnaît le bac pro dans sa convention collective comme un niveau de qualification correspondant à certaines garanties salariales. De l'autre, elle réclame le développement de l'apprentissage ainsi que la reconnaissance de certifications spécifiques, les certificats de qualification professionnelle (CQP), délivrés par les branches professionnelles hors du contrôle de l'Éducation



nationale. Il s'agit en fait de jouer sur la concurrence entre plusieurs filières de formation et viviers de recrutement pour faire pression sur les conditions d'embauche et, donc, de salaires. Un responsable de l'UIMM le reconnaît implicitement en 2006, lors d'un colloque du ministère de l'Éducation nationale, en justifiant une demande de son organisation patronale exprimée en 2000 et visant à réformer le bac pro : « Pour le bac pro trois ans [...] c'était une initiative UIMM que d'expérimenter une nouvelle voie de préparation du baccalauréat professionnel, à égalité, je dirai, avec les autres bacs [...] c'est-à-dire avec un parcours de trois ans. La deuxième chose, c'est aussi la diversification

des voies d'accès aux diplômes. C'est une chose à laquelle nous tenons [...] Cela rentre dans une politique d'individualisation des parcours, en fonction des jeunes, de leurs acquis et de leurs possibilités » (voir « Points de vue sur l'apprentissage. Actes du colloque du 28 novembre 2006 », *Les Dossiers insertion, éducation et société*, n° 191, novembre 2017). Notons à ce sujet que si le nombre total d'apprentis dépasse aujourd'hui 450 000, la moitié d'entre eux suivent un cursus de brevet de technicien supérieur (BTS) ou de licence professionnelle. Le nombre d'apprentis pour les formations de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou bac pro n'a donc que très peu augmenté.

Apprentis (Azubis) de 1^{re} année, en formation alternée de mécanique industrielle, au centre de formation du fabricant de pompes KSB à Frankenthal (Allemagne)

© ÉRIC TSCHAEN/REA